

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
directeur du Service des finances de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 9 juillet 2025, a été adopté le *Règlement 256-2025 constituant le Comité consultatif agricole de la MRC de Matawinie*. Conformément à l'article 450 du Code municipal du Québec, le règlement entre en vigueur et a force de loi, le jour de sa publication.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 15^e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.



Jean-Marc Leclerc
Directeur du Service des finances